



Préconsultation sur la
Gestion Intégrée du Saint-Laurent

Mémoire du
Regroupement des organisations de bassin versant du Québec

Février 2005

TABLES DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DU ROBVQ	- 4 -
2. PRÉSENTATION DES OBV	- 4 -
3. COMMENTAIRES ET PRÉOCCUPATIONS DU ROBVQ	- 4 -
3.1 ASPECT FINANCIER.....	- 5 -
3.2 ASPECT TERRITORIAL	- 5 -
3.3 ASPECT STRUCTUREL	- 8 -
4. RECOMMANDATIONS DU ROBVQ.....	- 9 -
4.1 ASPECT FINANCIER.....	- 10 -
4.2 ASPECT TERRITORIAL	- 10 -
4.3 ASPECT STRUCTUREL	- 10 -
5. CONCLUSION.....	- 11 -
6. BIBLIOGRAPHIE	- 12 -

1. PRÉSENTATION DU ROBVQ

Le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui a été créé en novembre 2001 par les organismes de bassin versant (OBV) du Québec. La mission première du ROBVQ est de regrouper les organisations de bassin versant du Québec ayant comme but principal la concertation multisectorielle, dans une démarche de développement durable, pour favoriser une gestion intégrée de l'eau, des écosystèmes et des autres ressources associés à l'eau à l'échelle du territoire du bassin versant.

Le mandat principal du ROBVQ est de promouvoir la gestion intégrée de l'eau, des écosystèmes et des autres ressources associés à l'eau à l'échelle du territoire du bassin versant et de supporter l'action de ses membres. Par ailleurs, le ROBVQ a pour mandat de faire connaître les positions des organisations de bassin versant du Québec auprès de la population et des instances gouvernementales ou autres organisations ou intervenants intéressés par le sujet.

Par ailleurs, avec l'annonce de la *Politique nationale de l'eau* en novembre 2002, le ministère de l'Environnement du Québec (MENV) a reconnu le ROBVQ comme étant son interlocuteur privilégié pour la mise en place de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) au Québec.

2. PRÉSENTATION DES OBV

Les OBV, actuellement au nombre de 35 au sein du ROBVQ, agissent à titre de tables de concertation entre les acteurs du milieu qui ont un impact ou un intérêt pour la ressource eau. Sur ces tables de concertation siègent des représentants issus de divers secteurs d'activité : municipal, économique, communautaire et gouvernemental.

Les organismes de bassin versant ont comme mission d'organiser, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle de leur bassin versant respectif ⁽¹⁾. Les mandats dévolus aux OBV par le biais du *Cadre de référence* sont d'élaborer un *Plan directeur de l'eau* (PDE) en informant et favorisant la participation de la population ; de faire signer des contrats de bassin aux acteurs de l'eau ; de suivre la mise en œuvre de ces contrats de bassin ; de faire la mise à jour du PDE ; d'informer la population et les acteurs de l'eau de façon continue, et finalement, de participer à la réalisation du plan de gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL) afin d'assurer l'arrimage entre la GIEBV et la GISL ⁽²⁾ d'où notre intérêt à participer à la présente préconsultation.

3. COMMENTAIRES ET PRÉOCCUPATIONS DU ROBVQ

C'est avec grand intérêt que le ROBVQ a pris connaissance du document de préconsultation sur la GISL puisqu'il considère **essentielle** la mise en place d'une stratégie de gestion intégrée sur le territoire du fleuve Saint-Laurent. Suite à la lecture du document, le ROBVQ souhaite émettre certains commentaires et soulever certaines interrogations, notamment en ce qui concerne les aspects financier, territorial et structurel de la mise en place de la GISL telle que proposée dans le document de préconsultation.

¹ MENV, 2004. Gestion intégrée de l'eau par bassin versant : Cadre de référence pour les organismes de bassins versants prioritaires. 20 pp.

² Idem

3.1 Aspect financier

À la lecture du document sur la GISL, le ROBVQ a été étonné de constater qu'il n'est aucunement question des **ressources financières disponibles** pour la mise en place de la GISL ainsi que des **ressources financières nécessaires** pour réaliser la GISL telle que proposée dans le document de préconsultation. À cet effet, le ROBVQ croit qu'il est tout à fait **indispensable** de faire une évaluation des coûts relatifs à la mise en place et au maintien des structures qui auront le mandat de réaliser la GISL afin de s'assurer dès le départ que le projet est financièrement réalisable et viable.

Le ROBVQ possède une expertise quant à la mise en place d'un nouveau mode de gestion de l'eau au Québec et à la lumière de son expérience, le Regroupement souhaite faire part au GTI de **l'importance de se donner les moyens de ses ambitions**. En fait, avant de créer de nouvelles structures et comités divers il faut évaluer de façon précise quels seront les besoins financiers de ces structures afin qu'elles puissent réaliser les mandats qui leur sont dévolus. Sans **financement adéquat**, ces structures ne parviendront pas à réaliser leurs mandats. De ce fait, une importante problématique risque d'émerger : la GISL ne sera pas crédible auprès de la population et des acteurs de l'eau. Cette problématique est d'autant plus importante que l'on souhaite faire participer les intervenants du milieu au processus décisionnel, mais comment convaincre des gens d'investir leur temps bénévolement lorsque la participation financière de ceux qui décernent les mandats est insuffisante pour mener le projet à bien ?

Le Regroupement croit que le GTI doit faire une analyse des coûts relatifs à la mise en place de la GISL puisque le succès de sa mise en œuvre est d'abord et avant tout fonction de l'argent disponible. En fonction des ressources financières disponibles, il serait probablement avantageux de procéder **graduellement** à la création des structures qui auront la responsabilité de mettre en place un mode de gestion du fleuve Saint-Laurent qui s'inscrit dans les principes du développement durable. De par notre expérience, nous croyons qu'il est préférable de mettre en place un seul comité, à qui l'on donne les moyens financiers et techniques (leur disponibilité est également fonction des ressources financières) nécessaires pour lui permettre de fonctionner et de réaliser ces mandats que d'en former un grand nombre en même temps, mais pour qui la totalité des ressources financières et techniques n'est pas plus élevée. En créant un grand nombre de structures pour lesquelles les ressources financières sont insuffisantes, on fait en sorte que ces structures se trouvent devant une problématique budgétaire constante, ralentissant ainsi leurs activités de même que l'atteinte des objectifs fixés. Afin d'établir la GISL sur des fondements solides, le ROBVQ croit donc qu'il est préférable de créer de nouvelles structures de façon graduelle, au fur et à mesure que les ressources financières disponibles sont suffisantes pour permettre à chacune la réalisation de ses mandats dans un temps raisonnable avec les ressources adéquates. D'autre part, la création graduelle des structures nous semble être une approche prudente, puisque s'il s'avère nécessaire de modifier certaines des façons de faire prévue dans le plan initial, il sera encore possible d'agir et de corriger le tir sans désorganiser de nombreux intervenants.

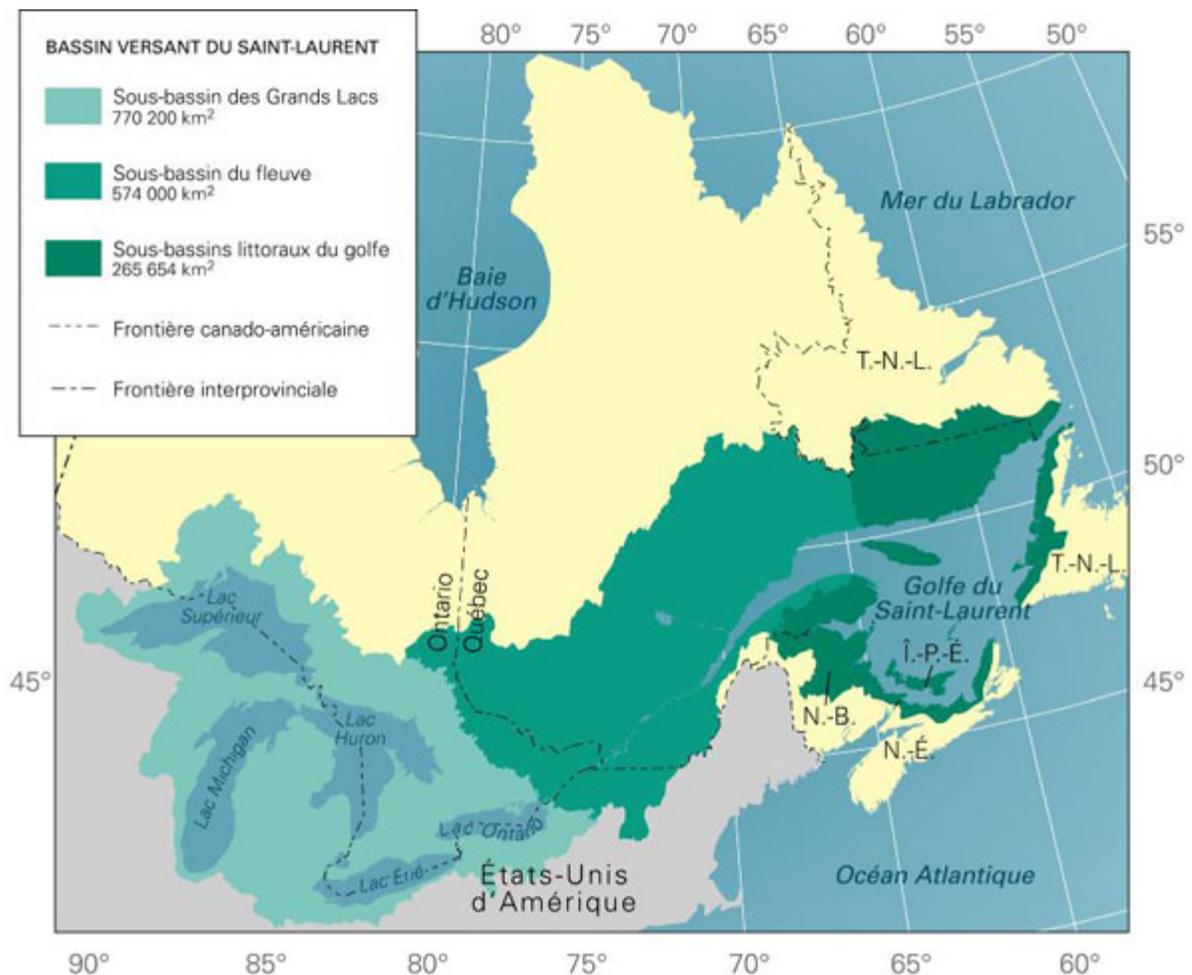
Par ailleurs, les diverses structures proposées pour mettre en place la GISL dans le document de préconsultation nous semblent trop nombreuses et leur coordination trop complexe d'un point de vue pratique pour être économiquement réalisable dans le contexte financier actuel que connaît le gouvernement québécois. Ce point sera discuté à la section 3.3.

3.2 Aspect territorial

Le territoire actuellement visé pour la mise en place de la GISL concerne seulement la portion dite québécoise du fleuve Saint-Laurent, ce qui est, à notre avis, une embûche majeure à

l'efficacité des mesures qui seront prises afin d'améliorer, entre autres, la qualité des eaux et la gestion des débits du Saint-Laurent. Nous reconnaissons qu'avec ses 1 610 000 km²⁽³⁾ (fig. 1), le bassin versant du Saint-Laurent (incluant les Grands Lacs) est immense, mais il nous apparaît irréaliste de souhaiter mettre en place un mode de gestion intégrée à l'échelle du Saint-Laurent, sans tenir compte de l'ensemble de son bassin versant. Le ROBVQ est convaincu que l'approche de gestion intégrée de l'eau **doit se faire à l'échelle du bassin versant** puisqu'il constitue une **unité territoriale isolée au point de vue hydrologique**, permettant une gestion qui tient compte de l'ensemble des intrants et des extrants qui affecte la ressource eau sur le territoire qu'elle emprunte avant d'atteindre son exutoire. Le bassin versant est le **territoire naturel** que parcourent les eaux pour s'écouler et le Regroupement croit que cette unité territoriale doit être privilégiée dans toutes initiatives de gestion intégrée de l'eau.

Fig. 1 : Le bassin versant Grands Lacs - Saint-Laurent ⁽⁴⁾

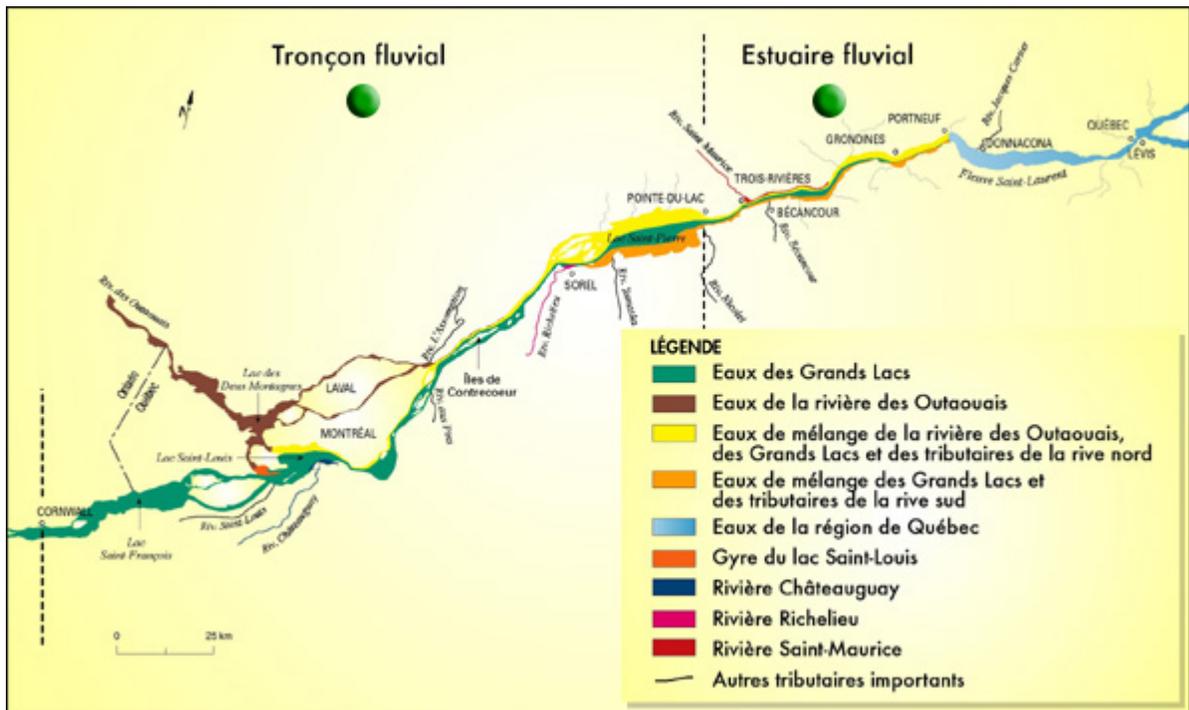


³ Centre Saint-Laurent. 2004. Infos Saint-Laurent : *Le Saint-Laurent parmi les grands fleuves du monde*. Environnement Canada. 5 pp. (www.qc.ec.gc.ca/csl/inf/inf027_f.html)

⁴ Idem

La GISL, en se limitant à la portion québécoise du Saint-Laurent, nous semble être une approche territoriale non intégrative puisque le territoire ainsi visé exclut la source du fleuve, les Grands Lacs, ainsi que son principal affluent, la rivière des Outaouais. Il nous apparaît donc nécessaire de mentionner qu'à la hauteur de Cornwall, le débit annuel moyen provenant du système hydrographique des Grands Lacs, alimentant le fleuve Saint-Laurent est de 7543 m³/s ⁽⁵⁾ et celui provenant de la rivière des Outaouais est de 2007 m³/s ⁽⁶⁾. Le débit annuel moyen du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Baie-Comeau étant de 16 800 m³/s ⁽⁷⁾, les volumes d'eau en provenance de la rivière des Outaouais et des Grands Lacs, constituent, en moyenne, plus de la moitié de son débit annuel. Ces deux bassins hydrographiques alimentent le Saint-Laurent d'une quantité d'eau beaucoup trop importante pour être exclus du territoire visé par la GISL, notamment en ce qui a trait à la gestion des débits et la qualité de l'eau. Il semble contradictoire de vouloir mettre en place un mode de gestion **dit intégré** du fleuve Saint-Laurent, si on ne tient pas compte de sa source et de son principal affluent. La figure 2 démontre bien la prédominance des eaux qui originent des Grands Lacs et de la rivière des Outaouais dans le tronçon fluvial et dans l'estuaire fluvial du Saint-Laurent et nous croyons que bien des efforts mis en aval pour améliorer la gestion des eaux du Saint-Laurent risquent d'être inhibés si on n'applique pas de correctifs en amont. À titre d'exemple, mentionnons que les Grands Lacs sont la plus importante source de contamination du Saint-Laurent par les herbicides ⁽⁸⁾.

Fig. 2 : Les masses d'eau du Saint-Laurent entre Cornwall et Donaconna⁹



⁵Centre Saint-Laurent. 2003. Infos Saint-Laurent : *Les débits du Saint-Laurent et ses principaux affluents*. Environnement Canada. 4 pp. (www.qc.ec.gc.ca/csl/inf/inf016_f.html)

⁶ Idem

⁷ Idem

⁸Centre Saint-Laurent. 2003. Infos Saint-Laurent : *Le lac Ontario : principale source d'herbicides dans le Saint-Laurent*. 3 pp. (www.qc.ec.gc.ca/csl/inf/inf006_003_f.html)

⁹Centre Saint-Laurent. 2003. Infos Saint-Laurent : *Les masses d'eau du Saint-Laurent*. Environnement Canada. 6 pp. (www.qc.ec.gc.ca/csl/inf/inf010_f.html)

D'autre part, la gestion intégrée par bassin versant s'implante progressivement dans plusieurs pays puisque le bassin versant est l'unité de gestion la plus logique pour gérer l'eau de façon intégrée. D'ailleurs, l'Ontario a déjà opté pour la mise en œuvre de ce concept à l'échelle de la province. Puisque nous croyons que la gestion intégrée du Saint-Laurent doit se faire sur l'ensemble de son bassin versant et que pour se faire l'échelle du sous-bassin doit être priorisée étant donné la superficie du bassin versant du Saint-Laurent, nous croyons que le rôle du GTI est de mettre en place un partenariat avec l'Ontario afin que la GISL inclue le bassin de drainage des Grands Lacs ainsi que celui de la rivière des Outaouais qui ont un impact majeur sur l'état du fleuve Saint-Laurent.

Dans l'approche proposée par le GTI, on émet la possibilité de découper le Saint-Laurent en tronçons qui serviront d'unités de gestion à l'échelle locale. Toutefois, bien que le ROBVQ reconnaisse que le bassin versant du Saint-Laurent est trop grand pour être une unité de gestion efficace, on se questionne sur la pertinence d'utiliser de tels zones ou tronçons comme unité de gestion pour lesquels des *Plans de gestion* devront être réalisés. La première interrogation que cette proposition soulève au sein du Regroupement concerne les facteurs qui seront pris en considération pour établir la limite de chacun de ces tronçons afin qu'ils constituent une unité de gestion efficace et intégrante. Comment atteindre des objectifs donnés à l'intérieur d'un tronçon pour lequel on n'a aucun contrôle sur ce qui se passe en amont ainsi que sur les tributaires de ce tronçon ? Comment établir des indicateurs fiables pour déterminer si les mesures mises en place sur un tronçon en question permettent d'atteindre les objectifs fixés ou si l'effet n'est pas plutôt dû aux mesures appliquées en amont ? Comment sera-t-il possible de faire l'arrimage entre des *Plans de gestion* issus de tronçons voisins, d'autant plus que les objectifs visés par ces *Plans de gestion* seront issus d'une concertation locale et qu'il est possible que les intervenants de zones voisines aient des priorités différentes ? Cette méthode de découpage en tronçon nous semble trop complexe et nécessitera trop de temps avant que l'on puisse passer à l'action pour être pratiquement réalisable.

Nous croyons que **l'approche par sous-bassin doit être favorisée** pour la mise en place de la GISL puisqu'elle permet d'agir sur un territoire isolé au point de vue hydrologique et se base sur des critères naturels, plutôt qu'un découpage en tronçon basé sur des critères anthropiques. D'ailleurs, on fait mention dans le document qu'une des possibilités envisagées pour délimiter les tronçons serait d'ajuster le territoire des ZIP en fonction des limites des MRC ou des régions administratives, ce qui nous semble tout à fait illogique et va même à l'encontre d'une approche écosystémique. Rappelons que les composantes naturelles des écosystèmes ne font pas la distinction entre les MRC et les limites administratives et que ces unités territoriales ne sont pas du tout appropriées pour assurer une gestion durable et efficiente de l'eau.

3.3 Aspect structurel

L'un des commentaires que le ROBVQ souhaite émettre concerne la mise en œuvre de la structure proposée dans le document de préconsultation. En fait, le document présente un concept de gestion intégrée du Saint-Laurent qui nous semble difficilement réalisable tel que décrit dans le document puisque à la lumière de l'expérience vécue par les OBV, l'État n'a financièrement et techniquement pas les ressources nécessaires pour supporter l'ensemble des infrastructures qui risquent d'être nécessaires pour la mise en place de la GISL telle qu'on la propose actuellement. Les structures que l'on propose sont : le Comité Saint-Laurent, les Comités de zone, les tables rondes ou forums, les équipes de travail et une équipe permanente de soutien.

Dans le document de préconsultation, on précise que la GISL devrait se faire à partir des organismes existants. Ces organismes devront alors être disposés à revoir leur rôle et mandat, et dans certains cas leur composition et les limites territoriales qu'ils occupent devront également être revues. La première question que suscite une telle proposition est la suivante : la mission et

le mandat actuels de ces organismes sont-ils inutiles pour proposer de les modifier ? Ce n'est pas ce que nous croyons et nous sommes donc en désaccord avec cette possibilité puisque nous croyons que si les organismes qui existent actuellement modifient leur mission et leur mandat, d'autres organismes devront alors être créés pour reprendre les mandats qui ont été délaissés par ces derniers. Dans le cas qui nous concerne, le problème risque d'être majeur puisque les comités ZIP sont reconnus comme étant des organismes environnementaux de terrain, mais pourraient devenir des organismes de planification. Les comités ZIP sont actuellement très actifs sur le terrain, alors s'ils deviennent des planificateurs, qui verra à la réalisation des projets terrains ?

D'autre part, nous croyons qu'il est moins complexe de créer un nouvel organisme dans un but précis plutôt que de modifier la structure et les mandats d'un organisme déjà existant. À ce sujet, l'expérience du ROBVQ démontre qu'il est complexe de modifier les mandats et la mission d'un organisme lorsqu'il est déjà reconnu dans le milieu pour agir dans un créneau particulier. La modification du mandat et de la mission d'un organisme risque de créer de la confusion quant à la perception qu'en a le public et même celle de certains intervenants. Ceci peut éventuellement nuire à la réalisation du mandat de l'organisme. On s'inquiète également de la possible modification des mandats des organismes existants, car modifier peut également signifier ajouter et nous craignons la possible surcharge des mandats des organismes non gouvernementaux sans qu'une augmentation de leur financement s'ensuive.

Les structures actuellement proposées (Comité Saint-Laurent, Comités de zone, tables rondes ou forums, équipes de travail et équipe permanente de soutien) sont trop nombreuses pour être financièrement viables. Par ailleurs, l'arrimage entre les décisions prises à chacun de ces niveaux d'intervention risque d'être très complexe. Le nombre de structures à être impliqué dans la GISL risque de créer une lourdeur administrative, celle-ci nuisant généralement à l'efficacité des plans et politiques mis de l'avant.

Le ROBVQ croit également que le nombre de structures impliquées est trop grand pour favoriser une concertation efficace. De par notre expérience, nous savons que ce sont généralement les mêmes personnes qui siègent au sein des tables de concertation et la structure proposée, risque de créer une démobilitation des intervenants, ceux-ci étant appelés à participer à un trop grand nombre de tables de concertation (OBV, ZIP, Comité de zones, Comité Saint-Laurent, etc.).

D'autre part, nous craignons un possible dédoublement des mandats entre les comités de zone et les OBV, d'autant plus qu'il est mentionné dans le document de préconsultation qu'il faudra « prévoir le découpage à l'embouchure des tributaires afin de préciser les limites des territoires sous la responsabilité des OBV et des comités de zones ». À ce sujet, nous souhaitons rappeler que l'embouchure d'une rivière fait partie intégrante d'un bassin versant et que de notre avis il est beaucoup plus efficace de gérer l'ensemble du bassin versant, pour obtenir des résultats à l'embouchure plutôt que simplement s'occuper de l'embouchure d'une rivière.

Nous croyons donc que parmi les structures proposées, seul le Comité Saint-Laurent à réellement sa raison d'être afin d'agir sur des enjeux nationaux du fleuve Saint-Laurent. Plus de détails vous sont fournis à ce sujet dans la section suivante.

4. RECOMMANDATIONS DU ROBVQ

Le ROBVQ possède une expérience concrète quant à l'instauration du concept de gestion intégrée de l'eau au Québec et reconnaît qu'il peut être exigeant de modifier les structures et la façon de faire déjà implantées au sein des institutions québécoises qui sont concernées par la gestion de l'eau. À la lumière de son expérience, le ROBVQ souhaite donc émettre les recommandations suivantes au GTI :

4.1 Aspect financier

- ◆ Les aspects financiers de la mise en place de la GISL doivent **absolument** être pris en considération et faire l'objet d'une **analyse budgétaire** avant le début du projet afin de s'assurer de sa viabilité économique. Les plans et politiques en matière d'environnement font souvent abstraction des aspects financiers, ce qui est, à notre avis, une grave erreur puisque dans la réalité actuelle, l'argent est généralement le facteur déterminant l'atteinte des objectifs fixés.
- ◆ Il serait avantageux d'**instaurer graduellement la GISL** en fonction de ressources financières disponibles, et ainsi, de s'assurer la mise en place de structures établies sur des fondements solides.

4.2 Aspect territorial

- ◆ Nous sommes persuadés que l'approche à privilégier pour parvenir à améliorer l'état du Saint-Laurent doit être faite à l'échelle du bassin versant du Saint-Laurent (pas seulement la portion québécoise). Nous avons conscience que ce territoire est immense et qu'il dépasse les limites territoriales du Québec habité, mais il constitue une unité de gestion pour laquelle on peut fixer des objectifs et les atteindre. Plutôt que de découper le Saint-Laurent en tronçons, nous proposons plutôt de le **découper en sous-bassin**, ce qui constitue un territoire pour lequel on peut contrôler les intrants et les extrants.

4.3 Aspect structurel

- ◆ Le ROBVQ considère pertinent de créer le **Comité Saint-Laurent** qui devrait avoir comme principaux mandats de déterminer des **enjeux globaux** pour l'ensemble du fleuve Saint-Laurent. Ainsi, le Comité Saint-Laurent devra travailler à une échelle macroscopique, et traiter d'enjeux nationaux tels que la navigation de plaisance et commerciale, le dragage, la gestion des débits et des niveaux d'eau, la gestion des sédiments et des sites contaminés, les rejets urbains et industriels, la prospection gazière, l'exploitation des ressources, etc. Le Comité Saint-Laurent devra aussi créer des liens avec les provinces qui font également parties du bassin versant du Saint-Laurent (Ontario pour la portion des Grands Lacs et la rive sud de la rivière des Outaouais ; les provinces atlantiques pour la portion du Golfe ; les États américains pour lesquels une partie de leur territoire fait partie du bassin versant du Saint-Laurent) afin d'avoir une action concertée au niveau national, ainsi qu'avec les organismes de bassin versant qui travaillent à l'échelle des tributaires du fleuve. Par ailleurs, le Comité Saint-Laurent devrait être l'instigateur de la mise en place d'une vision commune à l'échelle du bassin versant du Saint-Laurent afin d'orienter l'ensemble des intervenants dans une même voie. À cette fin, un document de référence devrait être produit pour orienter les actions sur l'ensemble du fleuve, un peu à l'image du *Cadre de référence pour les organismes de bassins versants prioritaires*.
- ◆ Les **comités ZIP et les comités de zones côtières** devraient voir leur territoire agrandi afin de **couvrir l'ensemble des rives** du Saint-Laurent, mais leur mandat ne doit pas être de produire un plan de gestion intégrée à l'échelle d'un tronçon puisque ce n'est pas une unité de gestion efficace. Ces comités devraient plutôt avoir comme mandat d'élaborer un plan d'intervention au niveau des berges et de réaliser des actions concrètes pour l'aménagement des rives et des milieux humides du Saint-Laurent. La gestion par tronçon est réalisable pour les rives puisqu'elles ne sont pas fluides et qu'elles constituent des territoires pour lesquels on peut facilement créer des limites artificielles et agir efficacement à l'intérieur de ses limites. D'autre part, ces comités ZIP pourraient avoir comme mandat de mettre en place un

forum de discussion qui accueille les différents groupes d'utilisateurs et d'intervenants de la zone en question afin qu'ils puissent se rencontrer et définir ensemble une vision d'avenir pour une section du fleuve qui leur fournit ressources, récréation, travail, etc. Par l'entremise d'un ou deux forums annuels, ces comités permettraient la création d'une voie de communication entre les divers utilisateurs et intervenants impliqués dans la gestion de l'eau, qui ont un intérêt pour la GISL, et ainsi favoriser les partenariats et la mise en commun des ressources.

- ◆ Afin d'améliorer la qualité de l'eau du Saint-Laurent, il faut d'abord et avant tout assainir ses tributaires puisqu'ils ont un impact important sur la qualité des eaux du fleuve. Même si on fait des plans de gestion à l'échelle des tronçons du fleuve, si on ne s'occupe pas des tributaires, les efforts qui seront mis sur les tronçons seront inhibés par les apports des tributaires. Pour cette raison, nous croyons que l'avenue à retenir pour la mise en œuvre de la GISL est d'**augmenter graduellement le nombre de tributaires** du Saint-Laurent dans la liste des rivières prioritaires du Québec **afin que des PDE soient produits pour la majorité des sous-bassins du fleuve**. La priorité devra être donnée aux tributaires situés en amont des rivières Des Escoumins, pour la rive nord, et Rimouski, pour la rive sud. En augmentant le nombre d'organismes de bassin versant dans les régions les plus peuplées et industrialisées (tronçon fluvial, estuaire fluvial et estuaire moyen), qui ont des impacts importants sur la qualité et la quantité des eaux du fleuve, permettrait de couvrir graduellement l'ensemble de la partie amont du bassin du fleuve Saint-Laurent. Par la suite, on pourrait s'étendre vers les bassins versants qui se situent à l'est (estuaire maritime). Par ailleurs, la GIEBV est déjà en place au Québec et les structures nécessaires à son support sont déjà existantes, ce qui permettrait de réaliser la GISL beaucoup plus rapidement et efficacement. Lorsque la GIEBV sera intégrée à l'ensemble des tributaires du fleuve Saint-Laurent, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du Saint-Laurent sera chose faite.
- ◆ Le ROBVQ recommande que la gestion intégrée du Saint-Laurent se fasse de façon graduelle, c'est-à-dire en décalant dans le temps, chacune des trois étapes décrites ci-haut. Ainsi, on devrait mettre deux ans à implanter le Comité Saint-Laurent. Une fois qu'il sera implanté, on devrait élargir le territoire des Comités ZIP afin qu'ils couvrent l'ensemble du fleuve Saint-Laurent. Parallèlement à cette deuxième étape et avec un décalage d'une année, les tributaires du Saint-Laurent situés entre Montréal et Québec seraient ajoutés à la liste des rivières prioritaires.

5. CONCLUSION

Le ROBVQ reconnaît l'importance de l'initiative mise de l'avant par le GTI afin d'entreprendre la gestion intégrée du Saint-Laurent. Nous considérons essentielle la mise en place d'une action concertée à l'échelle du bassin versant du fleuve Saint-Laurent dans le but d'en retrouver les usages perdus et d'en conserver les usages actuels tout en limitant les impacts de ceux-ci sur l'état de l'écosystème du fleuve. Cependant, le Regroupement a certaines réticences quant à la proposition faite par le GTI pour mettre en place la GISL, notamment en ce qui concerne les aspects financiers, territoriaux et structurels du projet actuel. Le concept et la structure actuellement proposée pour la mise en place de la GISL nous semblent difficilement réalisables en pratique pour les motifs exposés précédemment. Dans cette optique, nous espérons que les commentaires émis par le ROBVQ, et qui émanent de son expérience concrète de la mise en place de la GIEBV au Québec, sauront éclairer le GTI quant à certaines considérations qui doivent essentiellement être prises en compte pour la mise en œuvre de la GISL.

6. BIBLIOGRAPHIE

Centre Saint-Laurent. 2004. Infos Saint-Laurent : *Le Saint-Laurent parmi les grands fleuves du monde*. Environnement Canada. 5 pp. (www.qc.ec.gc.ca/csl/inf/inf027_f.html)

Centre Saint-Laurent. 2003. Infos Saint-Laurent : *Les débits du Saint-Laurent et ses principaux affluents*. Environnement Canada. 4 pp. (www.qc.ec.gc.ca/csl/inf/inf016_f.html)

Centre Saint-Laurent. 2003. Infos Saint-Laurent : *Le lac Ontario : principale source d'herbicides dans le Saint-Laurent*. 3 pp. (www.qc.ec.gc.ca/csl/inf/inf006_003_f.html)

Centre Saint-Laurent. 2003. Infos Saint-Laurent : *Les masses d'eau du Saint-Laurent*. Environnement Canada. 6 pp. (www.qc.ec.gc.ca/csl/inf/inf010_f.html)

MENV, 2004. Gestion intégrée de l'eau par bassin versant : Cadre de référence pour les organismes de bassins versants prioritaires. 20 pp.